

LETTRE D'INTENTION
ENTRE
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
ET
LA REGION GUADELOUPE

Le Président du Conseil Exécutif de Martinique, M. Serge LETCHIMY, d'une part
et

Le Président de la Région Guadeloupe, d'autre part
(ci-après désignés « Les Signataires »)

Désireux de faire vivre l'esprit de concorde qui avait présidé à la cérémonie des 40 ans de l'Université sur le Campus de Schoelcher le 15 décembre 2022 en Martinique,

Désireux d'améliorer les conditions de réussite des étudiants de Guadeloupe et de Martinique pour une Université des Antilles d'excellence,

Désireux de développer un partenariat renouvelé dans les domaines de la formation supérieure et de la recherche,

Conscients de l'importance de l'éducation et de la recherche pour la croissance et le développement de la Martinique et de la Guadeloupe,

Les Signataires s'accordent à intensifier la collaboration entre les deux régions et mettre en place des mesures concrètes dans le cadre du partenariat rénové qu'ils ont souhaité nouer avec l'Université des Antilles sur la base des objectifs suivants :

- 1. L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants martiniquais et guadeloupéens** dans chacun des territoires, afin de créer un environnement propice à l'épanouissement académique et personnel des étudiants ;
- 2. La création d'un Pôle Mer attractif** avec un rôle clé dans le développement de l'expertise maritime régionale, la promotion de la recherche marine et la formation des professionnels des secteurs concernés (océanographie, biologie marine, technologie marine, etc.) ;

3. **La reconnaissance de la langue créole** par une meilleure prise en compte au sein des programmes d'apprentissage et de formation ;
4. **Le renforcement de l'ingénierie et de l'encadrement de l'Université des Antilles en Martinique et Guadeloupe** par le recrutement de professeurs qualifiés, le soutien à la recherche, une offre de formation continue pour les enseignants et la mise en place d'un système d'évaluation de la qualité ;
5. **La mise en place concertée de la faculté de médecine de plein exercice, en lien avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)**, afin d'harmoniser l'offre de formation sur les différents territoires et de favoriser une approche intégrée des programmes de formation et de recherche en cohérence avec les spécialités et les spécificités de chacune de ces régions.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les Signataires décident d'une **convention de partenariat entre les deux collectivités que sont la Région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique, avec l'Université des Antilles** et son président, M. Michel GEOFFROY.

Cette convention sera signée prochainement afin de concrétiser ce partenariat.

Signé à Pointe-à-Pitre, le 29 Juillet 2023 en double exemplaire.

Pour la Collectivité Territoriale de
Martinique

Serge LETCHIMY,
Président du Conseil Exécutif de Martinique

Pour la Région Guadeloupe

Ary CHALUS,
Président du Conseil Régional de Guadeloupe